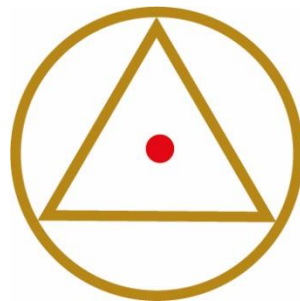


 Medecine



Ternaire 

DOSSIER



Inscription

PRATICIEN EN SHIATSU TRADITIONNEL



Vers un retour à la source...

Médecine Ternaire/ Dominique Pierre LAUNAY – 3, Liéven 56 320 PRIZIAC

Tel : 06 75 90 08 83 Courriel : dpl.infos@gmail.com

N° Siret : 880 961 941 00015

Code APE : 9609Z



INDICATIONS POUR REMPLIR VOTRE FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Pour vous inscrire à l'un des enseignements de « Médecine Ternaïre® » vous devez remplir le formulaire d'inscription en y joignant le chèque d'arrhes du montant demandé ainsi que les dix chèques du solde de la formation.

CHEQUES A L'ORDRE DE :

M Dominique Pierre LAUNAY

Vous aurez 10 jours, à compter de l'envoi du dossier par courrier postal, pour vous rétracter en nous informant par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans cette éventualité, l'intégralité des sommes versées vous sera restituée.

Passé ce délai et en cas de désistement de votre part, le montant des arrhes pour l'inscription ainsi que la totalité du montant de la formation nous restera acquis.

Imprimez le formulaire d'inscription et renvoyez-le tout accompagné de votre chèque d'arrhes de 420 euros, accompagné des 10 chèques de 420 euros chacun correspondant au solde du règlement à l'adresse suivante :

ADRESSE POSTALE :

Médecine Ternaïre
M Dominique Pierre LAUNAY
3, Liéven
56 320 PRIZIAC

Votre inscription sera effective à réception du dossier complet.

Vous recevrez un mail de confirmation dès réception de celui-ci.

Tous les règlements sans exception, sont à effectuer uniquement par chèques.

POUR INFORMATION

La Médecine Ternaïre est enseignée dans un but de détente et de bien-être et n'a pas pour objectif d'établir un diagnostic ou de modifier un traitement médical. Cette discipline ne doit en aucun cas remplacer l'avis d'un médecin quels que soient les symptômes

Médecine Ternaïre/ Dominique Pierre LAUNAY – 3, Liéven 56 320 PRIZIAC

Tel : 06 75 90 08 83 Courriel : dpl.infos@gmail.com

N° Siret : 880 961 941 00015

Code APE : 9609Z


Medecine


Ternaire®

Photo

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

PRATICIEN EN SHIATSU TRADITIONNEL

Nom : Prénom :

Date de naissance : Heure de naissance :

Lieu de naissance :

Profession :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

Je désire m'inscrire à **l'Enseignement Accélééré** de « Praticien en Shiatsu Traditionnel » dont le tarif est de : **4620 €**

Pour la rentrée du : Lundi 13 Septembre 2021.

J'ai la possibilité de régler en 10 fois sans frais.

J'envoie aujourd'hui les **arrhes** d'un montant de **420 euros** ainsi que les dix chèques d'un montant de **420 euros** chacun à l'ordre de « **M Dominique Pierre LAUNAY** »

Chèque D'Arrhes N° : Banque :

J'ai la possibilité de me rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de 10 jours à compter de l'envoi de mon dossier d'inscription.

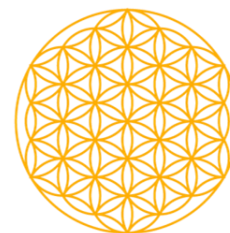
Dans ce cas uniquement, mon règlement me sera restitué.

Dans le cas contraire, je m'engage à régler la totalité de l'enseignement pour lequel vous vous êtes engagé.

Fait à :

Le :

Signature
(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)



POUR INFORMATION

La « Médecine Ternaire® » est enseignée dans un but de détente et de bien-être et n'a pas pour objectif d'établir un diagnostic ou de modifier un traitement médical. Cette discipline ne doit en aucun cas remplacer l'avis d'un médecin quels que soient les symptômes.

Médecine Ternaire/ Dominique Pierre LAUNAY – 3, Liéven 56 320 PRIZIAC

Tel : 06 75 90 08 83 Courriel : dpl.infos@gmail.com

N° Siret : 880 961 941 00015

Code APE : 9609Z

1. Candidature :

La formation est ouverte à toute personne ayant les prérequis physiques et intellectuels indispensables à la pratique du Shiatsu. Un rendez-vous devra impérativement pris avec l'enseignant avant toute inscription définitive. Suite au rendez-vous un dossier de candidature pourra être déposé. Celui-ci comprendra: Une copie de la carte d'identité, le formulaire d'inscription, une photo, et le règlement de l'inscription à la formation (non encaissé tant que la candidature n'est pas validée). Ces documents doivent être dûment remplis et signés. Tout dossier de candidature incomplet ou illisible ne sera pas traité. Toute demande d'intégration en cours d'année ou de cycle de formation est soumise à l'étude du dossier de candidature, de la vérification des acquis et de la validation par l'enseignant.

2. Inscription :

L'inscription d'un(e) participant(e) à une formation annuelle, totale ou partielle, n'est acquise qu'après la validation du dossier de candidature. Toute inscription à une formation de « Médecine Ternaire® » vaut acceptation sans réserve du montant de la formation, des modes de règlement et des conditions générales d'inscription.

3. Tarif/Financement :

Financement personnel :

Montant par participant, quelle que soit sa situation familiale ou sociale.

- Aucun frais de dossier
- frais de formation : 4620€ pour 51 jours d'enseignement

L'inscription étant forfaitaire, aucun règlement par weekend n'est accepté, les modalités habituelles de règlement s'appliquent.

4. Règlement (cf. bulletin d'inscription) :

Le règlement intégral de la formation donne droit à la participation aux cours correspondants. Ce montant n'inclut pas les frais de déplacements, de repas, d'hébergement et tous autres frais annexes, qui restent à la charge du participant. L'intégralité du montant de la formation doit être réglée avant le 3ème mois de la formation.

Trois modes de règlement sont proposés :

- 1) Comptant sans escompte à l'inscription, par chèque
- 2) En 3 fois sans frais par chèque (remise des 3 chèques à l'inscription). Encaissement du premier versement à l'inscription, puis le second au 10 Janvier 2022 et le troisième au 10 Avril 2022.
- 3) En cas de difficultés financières, un **paiement en 10 fois sans frais** est possible, par chèque uniquement. Le premier versement se fait à l'inscription, puis au 10 de chaque mois jusqu'à paiement complet.

Cette offre ne doit pas être confondue avec un paiement à la carte : quelle que soit la formule de règlement choisie, en cas d'absence à certains séminaires, le règlement intégral de la formation reste dû.

5. Présence :

La présence est obligatoire à chaque séminaire et à chaque évaluation des acquis, où une fiche de présence est remplie. En cas d'absence inévitable, une justification doit être fournie à l'école de « Médecine Ternaire® », par écrit.

6. Changements lieux et dates:

En cas de nécessité, l'Ecole de « Médecine Ternaire® » se réserve la possibilité de modifier le lieu de stage, tout en restant dans un rayon de 150 km par rapport au lieu initialement prévu. L'Ecole de « Médecine Ternaire® » se réserve le droit exceptionnel de déplacer la date d'un stage de formation prévu. Sauf impondérable de dernière minute, ce report sera notifié par courriel aux participants dix jours avant la date initialement prévue. Ces changements organisationnels ne peuvent donner lieu à aucune annulation et/ou demande de remboursement de la part de l'étudiant(e).

7. Annulation du fait de l'Ecole de « Médecine Ternaire »:

En cas d'annulation de la formation initialement prévue, les participants seront intégralement remboursés.

8. Rétractation/Désistement/Abandon :

Une rétractation est possible dans un délai de 10 jours (excepté si la formation a déjà démarré) courant à partir de la date de signature de l'inscription, par lettre recommandée avec AR. Le règlement est alors restitué. Au-delà de ce délai, aucun règlement ne sera restitué. En cas de désistement de la part d'un(e) participant(e) moins d'un mois avant la date du début de la formation, l'école de « Médecine Ternaire® » n'est tenu à aucun remboursement. En cas d'abandon de la part d'un(e) étudiant(e) au cours de la formation, quel qu'en soit le motif, l'école de « Médecine Ternaire® » ne procède à aucun remboursement. *

* exception : s'il est avéré, sur la base d'un certificat médical, que la situation de santé d'un(e) participant(e) ne lui permet pas de poursuivre sa formation, un remboursement du solde de sa formation est possible.

9. Exclusion :

Tout manquement aux valeurs de l'enseignement de la « Médecine Ternaire® », toute attitude portant atteinte au bon déroulement des cours, à la dégradation des locaux, au bien-être ou à l'intégrité des participants ou des formateurs, est susceptible d'exclusion immédiate et sans remboursement.

Date :

Mention « Lu et approuvé », nom, signature :



CALENDRIER
PRATICIEN EN SHIATSU TRADITIONNEL
2021-2022

2021

Module S1A - Les bases de l'Energie	3 Jrs	Du 13 au 15 Septembre 21
Module S1C - La sagesse des chakras	2 Jrs	Du 16 au 17 Septembre 21
Module S1B - L'énergie des 5 Eléments	3 Jrs	Du 01 au 03 Octobre 21
Module S2A - Circuits énergétiques : Méridiens Yin	3 Jrs	Du 19 au 21 Octobre 21
Module S2B - Circuits énergétiques : Méridiens Yang	3 Jrs	Du 08 au 10 Novembre 21
Evaluation des acquis 1	1 Jr	Le 11 Novembre 21
Module S9B - Anatomie / Physiologie occidentale	3 Jrs	Du 26 au 28 Novembre 21
Module S9A - Les causes des déséquilibres en MTC	4 Jrs	Du 13 au 16 Décembre 21
Module S2E - Les circuits internes et tendino-musculaires	2 Jrs	Du 20 au 21 Décembre 21

2022

Module S2D - Les 9 Points de Guérison	1 Jrs	Le 08 Janvier 22
Module S3B - Automassages Ternaire d'harmonisation	1 Jr	Le 09 Janvier 22
Module S19A - Niv: 1 : Shiatsu sur chaise	3 Jrs	Du 28 au 30 Janvier 22
Evaluation des acquis 2	1 Jr	Le 31 Janvier 22
Module S8D - Niv: 4 : La symbolique des maladies	2 Jrs	Du 05 au 06 Février 22
Module S9C - Niv: 3 : Méthode de régulation en MTC	3 Jrs	Du 19 au 21 Février 22
Module S19B - Niv: 2 : Shiatsu face arrière	4 Jrs	Du 07 au 10 Mars 22
Module S19C - Niv: 3 : Shiatsu face avant	4 Jrs	Du 04 au 07 Avril 22
Module S19D - Niv: 3 : Shiatsu Latéral	4 Jrs	Du 17 au 20 Mai 22
Module S15C- Etudes de cas	2 Jrs	Du 05 au 06 Juin 22
Evaluation des acquis 3	1 Jr	Le 03 Juillet 22